



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO.468 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE TARIFICATION**

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement no.468 modifiant diverses dispositions aux règlements d'urbanisme et de tarification.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI 7 MARS 2019 À COMPTER DE 19H DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.**

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut-être consulté au bureau municipal situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville, et ce, durant les heures régulières d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et les vendredis de 8h à 12h.

**LE PROJET DE RÈGLEMENT COMPREND DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.**

### **INTENTION**

Ce projet de règlement concerne :

-la modification du « Coefficient d'occupation de sol maximale (construction/terrain) » soit de 0.4 pour la zone R-208.

Hôtel de ville

121, Rang Cyr

Saint-Cyprien-de-Napierville

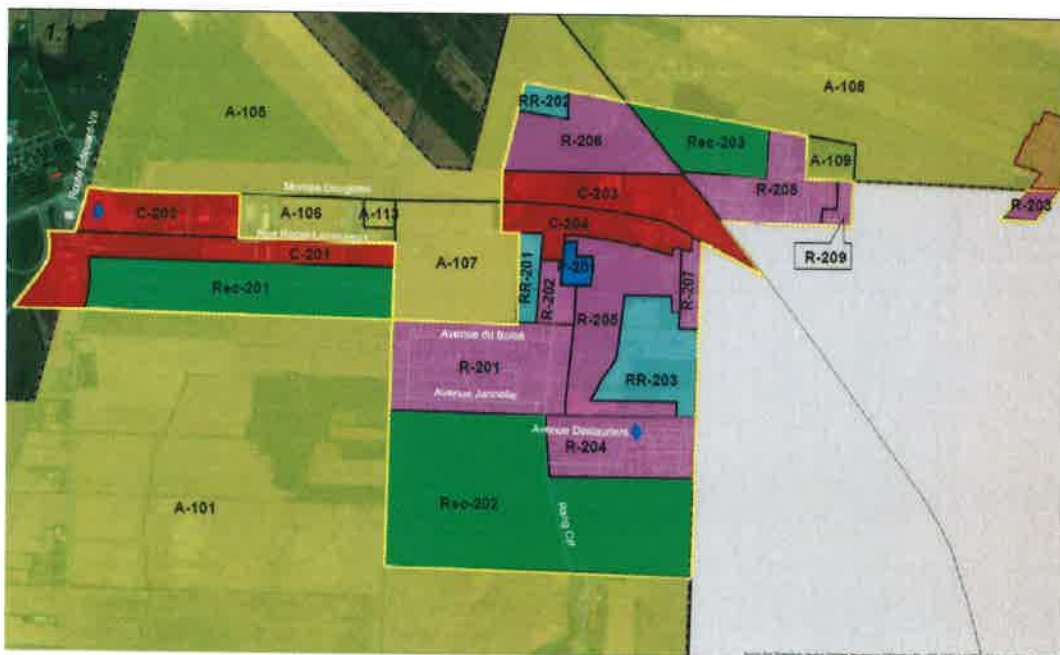
(Québec) JOJ 1L0

Tél. : (450) 245-3658


Télec. : (450) 245-7824

-en modifiant les dispositions de la grille des usages de la zone R-207 de façon à ce que soit ajouté dans la section « Notes » la mention suivante : « Autorisation des usages : « habitation bifamiliale (H2) » et « habitation trifamiliale (H3) » pour les propriétés adjacentes à la montée Douglass.

-en modifiant les dispositions de la grille des usages des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204 de façon à ajouter dans la section « Notes » la mention suivante : « La marge avant minimale des propriétés ayant façade sur la Montée Douglass est de 30 mètres. »



Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 18 février 2019.

  
**James L. Lacroix**  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier

